

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 00728

Numéro SIREN : 054 807 284

Nom ou dénomination : COMPAGNIE DAHER

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2022 sous le numéro de dépôt 10470

Compagnie Daher

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Odyce Nexia, SAS

Membre de Nexia International

MAZARS

Odycé Nexia, SAS

Membre de Nexia International

SIEGE SOCIAL : 17 Bd AUGUSTIN CIEUSSA – 13007 MARSEILLE

TEL : +33 (0) 4 91 03 66 11 – FAX : +33 (0) 4 91 03 73 74

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 150 000 EUROS -RCS MARSEILLE 343276580

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

Compagnie Daher

Société anonyme au capital de 25 126 048,80 €
Siège social : 59 Boulevard Périer – 13008 Marseille
N° Siren 054 807 284

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Odyce Nexia, SAS
Membre de Nexia International

MAZARS

**COMPAGNIE
DAHER**

Comptes Annuels

Exercice clos le 31

décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Compagnie Daher,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie Daher relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

**COMPAGNIE
DAHAR**

*Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2021*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable consécutif à l'application de l'amendement à l'IAS 19 « Avantages au personnel » publié par l'IFRIC en mai 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'évaluation des titres de participation, qui a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note 2.6 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier la valeur des titres inscrite au bilan notamment au regard de l'actif net comptable éventuellement retraité ou des perspectives de rentabilité des filiales.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**COMPAGNIE
DAHER**

*Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2021*

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**COMPAGNIE
DAHER***Comptes Annuels**Exercice clos le 31**décembre 2021***Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

**COMPAGNIE
DAHER**

*Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2021*

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille et à Paris La Défense, le 3 mars 2022

Les commissaires aux comptes,

Odyce Nexia, SAS
Membre de Nexia International

Sylvain LAVAGNA

DocuSigned by:

AFE792F2D97444...

MAZARS

Gaël LAMANT

DocuSigned by:

E782A62E360147F...

COMPTES ANNUELS



COMPAGNIE DAHER
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 25 126 048,80 EUROS
SIEGE SOCIAL : 59, BOULEVARD PERIER – 13008 MARSEILLE
SIREN 054 807 284 R.C.S. MARSEILLE

COMPAGNIE DAHER BILAN ACTIF

(en euros)	Notes	2 021	2 020
Actif immobilisé :			
Immobilisations incorporelles		780	780
Immobilisations corporelles	3.1	1 071 901	125 431
Participations Groupe		122 502 615	97 152 615
Autres immobilisations financières	3.2	<u>100 356 603</u>	<u>100 322 310</u>
Immobilisations financières		222 859 218	197 474 925
Total actif immobilisé		223 931 899	197 601 136
Actif circulant :			
Clients & comptes rattachés		7 692 791	5 879 417
Créances Groupe	3.3	40 144 109	68 801 972
Autres créances	3.4	13 941 328	5 057 285
Disponibilités	3.5	223 939 430	223 611 312
Charges constatées d'avance	3.6	3 411 253	393 962
Total actif circulant		289 128 911	303 743 947
Comptes de régularisation :			
Ecarts de conversion actif		77	0
Charges à répartir sur frais d'émission d'emprunts	3.7	1 350 503	2 008 361
TOTAL ACTIF		514 411 389	503 353 444

PASSIF

(en euros)	Notes	2021	2020
Capitaux propres :			
Capital		25 126 049	25 119 389
Primes d'émission et de fusion		81 606 281	81 606 281
Réserve légale		2 537 004	2 537 004
Report à nouveau		<u>56 139 819</u>	<u>33 811 164</u>
		165 409 152	143 073 837
RESULTAT DE L'EXERCICE		6 267 926	22 319 971
Total capitaux propres	3.8	171 677 078	165 393 808
Provisions pour risques et charges :			
Provisions pour risques		75 077	0
Provisions pour charges		158 319	147 532
Total provisions pour risques et charges	3.9	233 396	147 532
Emprunts et dettes financières	3.10	285 224 595	286 940 369
Dettes à court terme :			
Concours bancaires		83 677	62 966
Dettes Groupe	3.3	48 225 960	43 412 116
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3.11	5 769 730	4 573 045
Dettes fiscales et sociales	3.4	2 495 743	1 652 836
Autres dettes	3.4	520 504	1 023 823
Produits constatés d'avance	3.6	130 955	130 955
Total dettes à court terme		57 226 569	50 855 742
Comptes de régularisation :			
Ecarts de conversion passif		49 751	15 993
TOTAL PASSIF		514 411 389	503 353 444

COMPAGNIE DAHER COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	Notes	2 021	2 020	Variation
Locations d'immeubles		3 044 786	1 942 177	
Prestations aux sociétés du Groupe		16 594 652	16 012 835	
Produits divers		10 226 942	6 763 473	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.1	29 866 380	24 718 485	21%
Reprises sur amortissements - provisions et autres produits		4 729	51 500	
PRODUITS D'EXPLOITATION		29 871 110	24 769 985	21%
Mise à disposition de main d'œuvre et de services par le Groupe		<3 451 764>	<4 377 557>	
Voyages et réceptions		<410 212>	<218 542>	
Loyers mobiliers & immobiliers		<2 714 095>	<1 768 565>	
Autres charges externes		<13 947 732>	<10 660 262>	
Total charges externes	4.2	<20 523 803>	<17 024 926>	21%
VALEUR AJOUTEE		9 347 307	7 745 059	21%
Charges de personnel		<4 867 215>	<1 281 537>	
Impôts et taxes		<377 493>	<467 951>	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA)	4.3	4 102 599	5 995 571	-32%
Amortissements		<673 910>	<309 644>	
Provisions		<27 810>	<13 763>	
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)		3 400 880	5 672 164	-40%
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		280 458	<13 219>	
Produits financiers de participations		6	14 512 484	
Autres résultats financiers		<18 534>	1 216 901	
Dotations et reprises à caractère financier		<1>	<6 130>	
RESULTAT FINANCIER	4.4	261 929	15 710 036	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		3 662 809	21 382 200	
Autres résultats exceptionnels (Dotations), reprises prov. exceptionnelles		<56 881> <75 000>	<852 800>	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.5	<131 881>	<852 800>	
RESULTAT AVANT IMPOTS		3 530 928	20 529 400	
Impôts sur les bénéfices	4.6	2 736 998	1 790 571	
RESULTAT NET		6 267 926	22 319 971	

Comptes sociaux au 31 décembre 2021

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Afin de faire face à la crise économique, Compagnie Daher, qui assure le financement de l'ensemble du Groupe DAHER en tant que holding de tête, avait souscrit un prêt garanti par l'Etat français (« PGE ») de 170 millions d'euros fin juin 2020. Ce prêt a fait l'objet d'un premier remboursement à hauteur de 60 millions d'euros en juin 2021 et l'échéancier de remboursement du solde de 110 millions a été arrêté conformément à l'une des options de remboursement offerte dans le contrat (remboursements sur la période juin 2021 à juin 2024). En parallèle, Compagnie Daher a mis en place un financement obligataire Euro PP de 60 millions d'euros dont 45 millions tirés en juin 2021 et 15 millions en juillet 2021. L'Euro PP comprend plusieurs tranches, ayant des maturités de 7 et 8 ans.

Compagnie Daher a procédé à des opérations de restructuration capitalistique des filiales Daher Technologies pour un montant de 25 millions d'euros et Taman pour un montant de 350 000 euros. Ces recapitalisations qui ont pour but de reconstituer les capitaux propres statutaires des entités ont été réalisées par incorporation de comptes courants en capital, suivies de réduction de capital de mêmes montants.

Le terme du contrat de location des bâtiments d'Orlytech arrivant à échéance en 2021, Compagnie Daher a décidé de ne pas renouveler le contrat. La société a pris en location de nouveaux locaux, situés à Cœur d'Orly. Le changement de locaux a eu lieu en septembre 2021.

NOTE 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France et selon le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatif au plan comptable général en tenant compte de ses règlements modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Suite à l'amendement à IAS 19 Avantages du personnel publié par l'IFRIC en mai 2021 et faisant l'objet d'une recommandation de l'ANC pour la transposition en normes françaises, la société a modifié la méthode de calcul des avantages du personnel qui sont plafonnés en fonction des conventions collectives nationales ou accords d'entreprise. Ce changement de méthodes comptables conduit à réduire la provision pour indemnités de départ à la retraite. L'impact sur les capitaux propres de + 15 344 euros est comptabilisé en report à nouveau, conformément à l'une des options offertes pour la comptabilisation de ce changement de méthodes.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprenant les coûts de développement des applications informatiques sont évaluées à leur coût d'entrée moins les amortissements. Les coûts de développement sont activés lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de viabilité économique. Ils sont ensuite amortis sur une durée de 3 ans.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En application des règles en vigueur, il est pratiqué un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité attendue des immobilisations sur le mode linéaire. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- Installations : linéaire sur 10 ans
- Mobilier de bureau : linéaire sur 10 ans
- Autres : linéaire 3 à 10 ans

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres des filiales figurent au bilan pour leur prix d'acquisition augmenté des frais d'acquisition, les créances de l'actif immobilisé sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.4 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont évaluées au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Conformément aux règles comptables, les plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement ne sont enregistrées que lors de leur réalisation effective.

2.5 CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique. Une provision pour risques est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes.

Les comptes annuels intègrent les dispositions du règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture dont l'application est obligatoire depuis l'exercice 2017. Le règlement, qui a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture, est sans impact significatif sur les comptes annuels de Compagnie Daher.

Les créances, dettes, prêts et emprunts en devises sont convertis au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture en contrepartie des postes « écarts de conversion actif / passif » au bilan. Les gains de change latents n'entrent pas dans la formation du résultat comptable. Une provision pour pertes de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes à l'exception des situations suivantes :

- En cas de couverture, la provision n'est constituée qu'à hauteur du risque non couvert ;
- Lorsque les pertes ou gains de change latents portent sur des opérations dont l'échéance est comprise dans le même exercice comptable, la provision est limitée à l'excédent des pertes sur les gains.

Les comptes bancaires et les comptes courants en devises sont revalorisés au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture par contrepartie du résultat de change.

2.6 PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les provisions sur titres de participation sont constituées lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'utilité est déterminée chaque année au cas par cas en tenant compte de l'actif net comptable éventuellement retraité ou des perspectives de rentabilité des filiales.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions pour risques sont comptabilisées au bilan lorsque Compagnie Daher a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

2.8 PROVISIONS POUR CHARGES

Les engagements de retraite sont calculés par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées.

NOTE 3 – NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation de la période sur les actifs corporels comprend principalement les investissements et amortissements concernant les aménagements des nouveaux bâtiments pris en location à compter de septembre 2021 et la mise au rebut des actifs corporels non transférés (déménagement d'Orlytech vers Cœur d'Orly à la fin du bail d'Orlytech).

3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Une partie des fonds empruntés (cf. note 3.10) est utilisée pour financer nos filiales et se trouve inscrite à l'actif dans le poste « Autres immobilisations financières » pour 100 M€ au 31 décembre 2021 répartis comme suit :

- Daher Aerospace 70 000 000 Euros
- Daher Technologies 30 000 000 Euros

3.3 CREANCES ET DETTES GROUPE

Compagnie Daher assure un rôle de gestion de trésorerie pour le compte de ses filiales, ainsi que le rôle de tête de Groupe d'intégration fiscale.

A ce double titre, Compagnie Daher couvre les besoins de trésorerie ou reçoit les excédents de trésorerie de ses filiales. Ces montants sont inclus à l'actif dans le poste « Créances Groupe » pour 40 144 109 euros et au passif dans le poste « Dettes Groupe » pour 48 225 960 euros au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, les créances et dettes Groupe sont à échéance moins d'un an.

3.4 AUTRES CREANCES - DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES

Au 31 décembre 2021, une créance d'impôt est enregistrée dans les autres créances pour 10 680 687 euros contre 3 904 319 euros en 2020. Ces créances qui concernent le Groupe d'intégration fiscale incluent des crédits impôt recherche 2020 et 2021 pour 7 583 K€, des crédits d'impôts mécénat pour 437 K€, des retenues à la source pour 3 K€ et une créance de carry-back de 2 658 K€ relative au déficit 2020 du Groupe d'intégration fiscale. En effet, suite à la loi de Finances rectificative 2021, Compagnie Daher a opté pour le dispositif permettant de reporter en arrière le déficit 2020 au-delà de la limite de 1 000 000 euros. Ce crédit d'impôt sera remboursé par l'Administration fiscale dans un délai de 5 ans s'il n'est pas imputé sur des résultats bénéficiaires du Groupe d'intégration fiscale avant l'expiration de ce délai.

Au 31 décembre 2021, les créances fiscales sont à échéance entre 1 et 5 ans, les autres créances sont à échéance moins d'un an et les dettes sont non échues.

3.5 DISPONIBILITES

Les disponibilités à la clôture 2021 (223 939 430 euros) ne comprennent pas de valeurs mobilières de placement, de même qu'à la clôture 2020 (223 611 312 euros).

3.6 CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance qui s'élèvent à 3 411 253 euros fin 2021 contre 393 962 euros fin 2020 comprennent principalement des loyers constatés d'avance (1 474 285 euros à fin 2021 contre 191 626

euros à fin 2020, la société ayant reçu en décembre 2021 les factures de loyers 2022 de baux commerciaux ; les factures au titre des loyers 2021 de ces baux avaient été reçues début 2021) et les coûts de garantie de l'Etat au titre du PGE. La totalité des coûts de garantie a été réglée fin juin 2021. Ces frais sont rapportés au résultat sur la durée de l'emprunt (juin 2020 à juin 2024), conduisant à une charge constatée d'avance de 1 727 470 euros au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de sa gestion centralisée du risque de change, Compagnie Daher est amenée à proroger aux conditions de marché des couvertures de change lorsque le dénouement du risque couvert est décalé dans le temps. Dès lors que cette prorogation entraîne un gain latent, ce dernier est stocké en produit constaté d'avance. S'il s'agit d'une perte latente, elle est stockée en charge constatée d'avance. Le gain ou la perte sera comptabilisé en résultat lorsque le risque initialement couvert impactera le résultat.

La totalité du résultat des dérivés, lequel permet aux filiales de couvrir leur chiffre d'affaires en dollars, leur est rétrocédé. Fin décembre 2021, ni gain ni perte latente ne sont enregistrés du fait de l'absence de prorogation.

3.7 FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS

Les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée des financements concernés, soit un montant restant à répartir de 1 350 503 euros à fin décembre 2021 contre 2 008 361 euros à fin décembre 2020.

3.8 SITUATION NETTE

La variation de la situation nette de 165 393 809 euros à 171 677 078 euros s'analyse comme suit :

Situation nette au 31 décembre 2020 (en euros)	165 393 808
Dividendes versés en 2021	0
Changement de méthodes Indemnités de départ à la retraite	15 344
Résultat net au 31 décembre 2021	6 267 926
Situation nette au 31 décembre 2021 (en euros)	171 677 078

Le changement de méthodes d'évaluation des indemnités de départ à la retraite est consécutif à un amendement de la norme IAS 19 Avantages du personnel, transposée dans les normes comptables françaises suivant une recommandation de l'ANC. Son impact est comptabilisé en report à nouveau, conformément à l'option offerte par la réglementation en vigueur.

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent une provision pour litige de 75 000 euros, une provision pour pertes de change de 346 euros et une provision pour indemnités de départ à la retraite et médailles Club Daher de 158 319 euros à fin décembre 2021 contre 147 532 euros à fin décembre 2020. La variation de la provision pour engagements sociaux de 10 787 euros comprend une dotation de 11 554 euros au titre du coût des services rendus sur l'exercice 2021, une dotation de 16 042 euros au titre du transfert de salariés, partiellement compensées par une reprise au titre des écarts actuariels pour un montant de 15 694 euros (dont 15 344 euros au titre du changement de méthode d'évaluation intervenu en 2021) et une reprise pour prestations versées pour 1 115 euros.

3.10 EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIERES

Au 31 décembre 2021, les emprunts et autres dettes financières sont composés des dettes rattachées à participation pour 5,9M€ et des emprunts bancaires qui comprennent :

- un financement BEI à taux variable signé le 30 septembre 2016 pour un montant de 60 M€ tiré en deux tranches :
 - o 20 M€ avec un terme au 15 décembre 2026 ;
 - o 40 M€ avec un terme au 15 juin 2027.
- deux financements obligataires à taux fixe de 50 M€ émis le 4 avril 2018 :

- o 35 M€ échéance 4 avril 2025 à taux fixe de 2,641 % ;
- o 15 M€ échéance 4 avril 2028 à taux fixe de 3,458 %
- deux financements obligataires à taux fixe de 60 M€ émis le 24 juin 2021 (45 M€) et le 12 juillet 2021 (15 M€):
 - o 43,1 M€ échéance 24 juin 2028 à taux fixe de 3,800% ;
 - o 16,9 M€ échéance 24 juin 2029 à taux fixe de 4,100 %
 Ce financement est soumis aux mêmes conditions de covenants financiers que les autres financements long-terme et comprend des critères RSE pouvant conduire à une bonification ou un malus de 0,15% sur le coût de financement en fonction de l'atteinte ou non des critères.
- un prêt garanti par l'Etat (PGE) octroyé par le pool bancaire historique de Compagnie Daher reçu le 26 juin 2020 pour un montant de 170 M€. Ce prêt d'une durée initiale d'un an a fait l'objet d'un remboursement de 60 M€ à la date du 1^{er} anniversaire (25 juin 2021) et a été prorogé pour le solde de 110 M€, remboursable par amortissement annuel jusqu'en juin 2024.

La décomposition par échéance s'analyse comme suit :

(en euros)	2021	2020
Emprunts à moyen terme	285 224 595	286 940 369
dont :		
à 1 an au plus	51 098 292	1 085 066
de 1 à 5 ans	116 471 000	165 855 303
au delà de 5 ans	117 655 303	120 000 000

Ces financements long-terme sont soumis à des covenants financiers établis au niveau du Groupe Daher. Au 31 décembre 2021, l'ensemble de ces covenants sont respectés.

3.11 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés au bilan sont de 5 769 730 euros. Elles sont non échues au 31 décembre 2021. Le délai de règlement fournisseurs généralement appliqué par Compagnie Daher est fixé en moyenne à 30 jours fin de mois le 15.

NOTE 4 – NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires comprend la facturation des redevances de licences et marques, des frais de gestion et prestations à nos filiales, ainsi que la refacturation de la location des bâtiments situés à Orly. Les produits divers comprennent les refacturations des assurances et autres frais engagés pour le compte des filiales. La contrepartie de ces produits est enregistrée en autres charges externes.

4.2 CHARGES EXTERNES

Les charges externes comprennent les éléments cités au paragraphe précédent.

4.3 EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA)

La variation des charges de personnel s'explique principalement par des reprises de provisions en 2020 pour rémunérations variables à paiement différé constituées au titre des exercices précédents et une baisse des rémunérations variables de l'année 2020, les résultats du Groupe DAHER (base de calcul d'une partie de la rémunération variable) étant négatifs en 2020 dans le contexte de crise économique. En 2021, les charges de personnel comprennent les rémunérations fixes et variables des 11 salariés employés au cours de l'exercice 2021 (contre 10 salariés en 2020).

4.4 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend la quote-part de résultat du GIE Daher Systèmes Intégrés (280 458 euros en 2021 contre <13 219> euros en 2020) ainsi que les charges d'intérêts sur emprunts et les produits des prêts consentis aux filiales (cf. notes 3.2 - 3.3 et 3.10). Aucun dividende n'a été reçu des filiales en 2021. En 2020, des dividendes avaient été reçus de la Société Daher Aerospace pour 14 512 473 euros.

4.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à <131 881> euros. Il comprend une dotation aux provisions pour litige de <75 000> euros et la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut suite au déménagement d'Orlytech à Cœur d'Orly (<56 885> euros). En 2020, le résultat exceptionnel de <852 800> euros correspondait à la cession partielle de la société Daher Software renommée Yelhow.

4.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'ensemble des sociétés du Groupe intégré fiscalement au sein de Compagnie Daher a généré une économie d'impôt de 1 043 704 euros en 2021 contre une économie de 3 495 588 euros en 2020.

Le produit d'impôt de 2 736 998 euros constaté en 2021 comprend principalement le carry-back sur déficit 2020 du Groupe d'intégration fiscale (2 657 913 euros) et un crédit d'impôt Mécénat (60 000 euros).

NOTE 5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1 ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

Au 31 décembre 2021, le capital social de Compagnie Daher s'élève à 25 126 048,80 euros contre 25 119 388,80 euros à fin 2020 suite à l'augmentation de capital intervenue le 5 mai 2021 (émission de 200 nouvelles actions). Il est composé de 754 536 actions de nominal fixé à 33,33 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que CoreDaher détient directement 87,05 % du capital de notre société.

L'autre actionnaire principal est la Banque Publique d'Investissement pour 12,50%.

5.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Afin de se prémunir contre une évolution adverse des taux d'intérêt variables de son endettement financier, Compagnie Daher a mis en place des instruments dérivés (swaps de taux). Ils transforment les indices variables du financement BEI en taux fixe. Au 31 décembre 2021, ils couvrent les deux tranches à hauteur de 60 000 000 € de nominal.
- Depuis juin 2009 Compagnie Daher a mis en place une gestion centralisée du risque de change. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change sur les contrats de ventes aéronautiques libellées en dollars. Les résultats liés à ces opérations sont comptabilisés dans les filiales. Le nominal du portefeuille des couvertures commerciales s'élève à 700 000 000 \$ au 31 décembre 2021.
- Les autres engagements donnés se décomposent comme suit :

(en euros)	2021	2020
Engagements donnés par Compagnie Daher vis-à-vis des tiers pour garantir des paiements de loyers pour son compte et celui de ses filiales.	2 752 269	2 328 459
Engagements donnés par Compagnie Daher en faveur de ses filiales vis-à-vis des tiers pour garantir la bonne exécution des contrats.	2 857 000	857 000
Engagements donnés par Compagnie Daher en faveur de ses filiales vis-à-vis des tiers pour garantir des fournisseurs.	35 316 970	32 597 180
Engagements donnés par Compagnie Daher en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes.	4 103 280	4 103 280
Total	45 029 519	39 885 920

Compagnie Daher s'est portée caution pour garantir divers engagements de ses filiales liés à la bonne exécution de contrats sur des activités des secteurs Aéronautique et Nucléaires.

5. 3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Daher Aerospace Inc., filiale du Groupe Daher, a signé en date du 1er février 2022 un protocole d'accord avec le groupe Triumph en vue d'acquérir une unité de production et d'assemblage d'aérostructures métalliques située à Stuart en Floride (Etats-Unis). Cette activité qui emploie environ 400 personnes représente un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 200 millions d'euros. L'acquisition qui se fera sous forme d'apport partiel d'actifs est conditionnée à l'obtention des agréments usuels (accord des clients dont les contrats seront repris par Daher, accord des autorités américaines (CIFIUS), accord des banques de Compagnie Daher, etc.). Cette acquisition permettra au Groupe Daher de renforcer sa présence et ses capacités de production en Amérique du Nord, conformément à son plan stratégique.

NOTE 6 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2021

Filiales et Participations (en Euros)	Capital social	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos	Situation nette après résultat	Valeur nette des titres
Daher Technologies SAS - France	20 000 000	100	<36 177 149>	<16 920 132>	50 688 020
Daher International Development SA - Luxembourg	100 000	99	<9 995,25>	66 165	99 900
Daher Aerospace SAS - France	43 000 000	100	13 979 440	28 125 721	65 413 853
Daher Inc INC - Etats Unis	1	100	<87 117>	2 563 572	4 240 000
Logistics Operations SAS - France	1 300 000	100	<85 212>	1 239 939	1 610 779
YELHOW (1) SAS - France	50 000	20	<159 718>	407 985	0
TAMAN SASU - France	100 000	100	183 701	214 558	450 000
Daher Systèmes Intégrés GIE - France	0	40	1 372 955	1 372 955	-

(1) Données 31 12 2020 pour le "Résultat du dernier exercice clos" et la "Situation nette après résultat"

NOTE 7 – HONORAIRES DES AUDITEURS LEGAUX

(en milliers d'euros)	Mazars	2021 Odycé Nexia	Total	Mazars	2020 PKF	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	424	398	822	506	441	947
dont :						
Compagnie Daher	94	94	188	94	94	188
Filiales	330	304	634	412	347	759
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	49	47	96	26	17	43
dont :						
Compagnie Daher	17	0	17	16	0	16
Filiales	33	47	80	10	17	27
Total	474	445	918	532	458	990

Le montant total des honoraires d'audit versés aux commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau des commissaires aux comptes certifiant les comptes de Compagnie Daher s'élève à 58 K€ au titre de l'exercice 2021 contre 16 K€ au titre de l'exercice 2020.

Extrait certifié
conforme de 12/07/22
Daher
Jérôme SARRAGOZI

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

COMPAGNIE DAHER

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 25 126 048,80 euros

Siège social : 59 Boulevard Périer – 13008 Marseille

054 807 284 RCS Marseille

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 MAI 2022

L'an deux mille vingt et deux, le dix-huit mai à treize heures trente,

Les actionnaires de la société COMPAGNIE DAHER (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Patrick DAHER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Estelle ROUX, représentant permanent de la société COREDAHER, et Monsieur Eric LEFEBVRE, représentant de BPI FRANCE PARTICIPATION, actionnaires présents et acceptant, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jérôme SARRAGOZI assure le secrétariat de la séance.

Les sociétés ODYCE NEXIA et MAZARS, co-Commissaires aux comptes régulièrement convoquées, sont présentes.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 752 166 actions sur les 754 536 actions composant le capital social ayant toutes le droit de vote.

Le quorum requis par la loi étant atteint pour les résolutions à caractère ordinaire et extraordinaire, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés du Groupe DAHER pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Didier KAYAT ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thibaut SCARAMANGA ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Cécile TANDEAU DE MARSAC ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Nomination d'un censeur ;
- Fixation de l'enveloppe annuelle du montant des jetons de présence ;
- Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président indique que sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- La copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ainsi que le tableau des affectations du résultat ;
- Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (rapport général, rapport spécial et rapport sur les comptes consolidés) ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- Les statuts.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition, au siège social, pendant les délais fixés par lesdites dispositions et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2021 s'élevant à 6 267 925,92 euros de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice 2021	6 267 925,92€
- Augmenté du report à nouveau antérieur	56 139 819,00 €
- Soit un résultat distribuable de	62 407 744,92 €

Affectation :

- Aux dividendes pour les 754 536 actions du capital (13,25€/action)	9 997 602,00€
- Au report à nouveau	52 410 142,92€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à une majorité de 87,19% par l'Assemblée

TREIZIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Jérôme SARRAGOZI ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et toutes formalités légales, de dépôt et autres qu'il appartiendra et qui s'avèreraient nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président
Monsieur Patrick DAHER

Le Secrétaire
Monsieur Jérôme SARRAGOZI

Le Scrutateur
COREDAHER, représentée
par Madame Estelle ROUX

Le Scrutateur
BPI FRANCE PARTICIPATION,
représentée par Monsieur Eric LEFEBVRE

Compagnie Daher

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Odyce Nexia, SAS

Membre de Nexia International

MAZARS

Odycé Nexia, SAS

Membre de Nexia International

SIEGE SOCIAL : 17 Bd AUGUSTIN CIEUSSA – 13007 MARSEILLE

TEL : +33 (0) 4 91 03 66 11 – FAX : +33 (0) 4 91 03 73 74

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 150 000 EUROS -RCS MARSEILLE 343276580

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

Compagnie Daher

Société anonyme au capital de 25 126 048,80 €
Siège social : 59 Boulevard Périer – 13008 Marseille
N° Siren 054 807 284

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Odyce Nexia, SAS
Membre de Nexia International

MAZARS

**COMPAGNIE
DAHER**

Comptes Annuels

Exercice clos le 31

décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Compagnie Daher,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie Daher relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

**COMPAGNIE
DAHAR**

*Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2021*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable consécutif à l'application de l'amendement à l'IAS 19 « Avantages au personnel » publié par l'IFRIC en mai 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'évaluation des titres de participation, qui a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note 2.6 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier la valeur des titres inscrite au bilan notamment au regard de l'actif net comptable éventuellement retraité ou des perspectives de rentabilité des filiales.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**COMPAGNIE
DAHER**

*Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2021*

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**COMPAGNIE
DAHER***Comptes Annuels**Exercice clos le 31**décembre 2021***Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

**COMPAGNIE
DAHER**

*Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2021*

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille et à Paris La Défense, le 3 mars 2022

Les commissaires aux comptes,

Odyce Nexia, SAS
Membre de Nexia International

Sylvain LAVAGNA

DocuSigned by:

AFE792F2D97444...

MAZARS

Gaël LAMANT

DocuSigned by:

E782A62E360147F...

COMPTES ANNUELS



COMPAGNIE DAHER
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 25 126 048,80 EUROS
SIEGE SOCIAL : 59, BOULEVARD PERIER – 13008 MARSEILLE
SIREN 054 807 284 R.C.S. MARSEILLE

COMPAGNIE DAHER BILAN ACTIF

(en euros)	Notes	2 021	2 020
Actif immobilisé :			
Immobilisations incorporelles		780	780
Immobilisations corporelles	3.1	1 071 901	125 431
Participations Groupe		122 502 615	97 152 615
Autres immobilisations financières	3.2	<u>100 356 603</u>	<u>100 322 310</u>
Immobilisations financières		222 859 218	197 474 925
Total actif immobilisé		223 931 899	197 601 136
Actif circulant :			
Clients & comptes rattachés		7 692 791	5 879 417
Créances Groupe	3.3	40 144 109	68 801 972
Autres créances	3.4	13 941 328	5 057 285
Disponibilités	3.5	223 939 430	223 611 312
Charges constatées d'avance	3.6	3 411 253	393 962
Total actif circulant		289 128 911	303 743 947
Comptes de régularisation :			
Ecarts de conversion actif		77	0
Charges à répartir sur frais d'émission d'emprunts	3.7	1 350 503	2 008 361
TOTAL ACTIF		514 411 389	503 353 444

PASSIF

(en euros)	Notes	2021	2020
Capitaux propres :			
Capital		25 126 049	25 119 389
Primes d'émission et de fusion		81 606 281	81 606 281
Réserve légale		2 537 004	2 537 004
Report à nouveau		<u>56 139 819</u>	<u>33 811 164</u>
		165 409 152	143 073 837
RESULTAT DE L'EXERCICE		6 267 926	22 319 971
Total capitaux propres	3.8	171 677 078	165 393 808
Provisions pour risques et charges :			
Provisions pour risques		75 077	0
Provisions pour charges		158 319	147 532
Total provisions pour risques et charges	3.9	233 396	147 532
Emprunts et dettes financières	3.10	285 224 595	286 940 369
Dettes à court terme :			
Concours bancaires		83 677	62 966
Dettes Groupe	3.3	48 225 960	43 412 116
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3.11	5 769 730	4 573 045
Dettes fiscales et sociales	3.4	2 495 743	1 652 836
Autres dettes	3.4	520 504	1 023 823
Produits constatés d'avance	3.6	130 955	130 955
Total dettes à court terme		57 226 569	50 855 742
Comptes de régularisation :			
Ecarts de conversion passif		49 751	15 993
TOTAL PASSIF		514 411 389	503 353 444

COMPAGNIE DAHER COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	Notes	2 021	2 020	Variation
Locations d'immeubles		3 044 786	1 942 177	
Prestations aux sociétés du Groupe		16 594 652	16 012 835	
Produits divers		10 226 942	6 763 473	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.1	29 866 380	24 718 485	21%
Reprises sur amortissements - provisions et autres produits		4 729	51 500	
PRODUITS D'EXPLOITATION		29 871 110	24 769 985	21%
Mise à disposition de main d'œuvre et de services par le Groupe		<3 451 764>	<4 377 557>	
Voyages et réceptions		<410 212>	<218 542>	
Loyers mobiliers & immobiliers		<2 714 095>	<1 768 565>	
Autres charges externes		<13 947 732>	<10 660 262>	
Total charges externes	4.2	<20 523 803>	<17 024 926>	21%
VALEUR AJOUTEE		9 347 307	7 745 059	21%
Charges de personnel		<4 867 215>	<1 281 537>	
Impôts et taxes		<377 493>	<467 951>	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA)	4.3	4 102 599	5 995 571	-32%
Amortissements		<673 910>	<309 644>	
Provisions		<27 810>	<13 763>	
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)		3 400 880	5 672 164	-40%
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		280 458	<13 219>	
Produits financiers de participations		6	14 512 484	
Autres résultats financiers		<18 534>	1 216 901	
Dotations et reprises à caractère financier		<1>	<6 130>	
RESULTAT FINANCIER	4.4	261 929	15 710 036	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		3 662 809	21 382 200	
Autres résultats exceptionnels (Dotations), reprises prov. exceptionnelles		<56 881> <75 000>	<852 800>	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.5	<131 881>	<852 800>	
RESULTAT AVANT IMPOTS		3 530 928	20 529 400	
Impôts sur les bénéfices	4.6	2 736 998	1 790 571	
RESULTAT NET		6 267 926	22 319 971	

Comptes sociaux au 31 décembre 2021

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Afin de faire face à la crise économique, Compagnie Daher, qui assure le financement de l'ensemble du Groupe DAHER en tant que holding de tête, avait souscrit un prêt garanti par l'Etat français (« PGE ») de 170 millions d'euros fin juin 2020. Ce prêt a fait l'objet d'un premier remboursement à hauteur de 60 millions d'euros en juin 2021 et l'échéancier de remboursement du solde de 110 millions a été arrêté conformément à l'une des options de remboursement offerte dans le contrat (remboursements sur la période juin 2021 à juin 2024). En parallèle, Compagnie Daher a mis en place un financement obligataire Euro PP de 60 millions d'euros dont 45 millions tirés en juin 2021 et 15 millions en juillet 2021. L'Euro PP comprend plusieurs tranches, ayant des maturités de 7 et 8 ans.

Compagnie Daher a procédé à des opérations de restructuration capitalistique des filiales Daher Technologies pour un montant de 25 millions d'euros et Taman pour un montant de 350 000 euros. Ces recapitalisations qui ont pour but de reconstituer les capitaux propres statutaires des entités ont été réalisées par incorporation de comptes courants en capital, suivies de réduction de capital de mêmes montants.

Le terme du contrat de location des bâtiments d'Orlytech arrivant à échéance en 2021, Compagnie Daher a décidé de ne pas renouveler le contrat. La société a pris en location de nouveaux locaux, situés à Cœur d'Orly. Le changement de locaux a eu lieu en septembre 2021.

NOTE 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France et selon le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatif au plan comptable général en tenant compte de ses règlements modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Suite à l'amendement à IAS 19 Avantages du personnel publié par l'IFRIC en mai 2021 et faisant l'objet d'une recommandation de l'ANC pour la transposition en normes françaises, la société a modifié la méthode de calcul des avantages du personnel qui sont plafonnés en fonction des conventions collectives nationales ou accords d'entreprise. Ce changement de méthodes comptables conduit à réduire la provision pour indemnités de départ à la retraite. L'impact sur les capitaux propres de + 15 344 euros est comptabilisé en report à nouveau, conformément à l'une des options offertes pour la comptabilisation de ce changement de méthodes.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprenant les coûts de développement des applications informatiques sont évaluées à leur coût d'entrée moins les amortissements. Les coûts de développement sont activés lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de viabilité économique. Ils sont ensuite amortis sur une durée de 3 ans.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En application des règles en vigueur, il est pratiqué un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité attendue des immobilisations sur le mode linéaire. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- Installations : linéaire sur 10 ans
- Mobilier de bureau : linéaire sur 10 ans
- Autres : linéaire 3 à 10 ans

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres des filiales figurent au bilan pour leur prix d'acquisition augmenté des frais d'acquisition, les créances de l'actif immobilisé sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.4 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont évaluées au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Conformément aux règles comptables, les plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement ne sont enregistrées que lors de leur réalisation effective.

2.5 CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique. Une provision pour risques est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes.

Les comptes annuels intègrent les dispositions du règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture dont l'application est obligatoire depuis l'exercice 2017. Le règlement, qui a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture, est sans impact significatif sur les comptes annuels de Compagnie Daher.

Les créances, dettes, prêts et emprunts en devises sont convertis au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture en contrepartie des postes « écarts de conversion actif / passif » au bilan. Les gains de change latents n'entrent pas dans la formation du résultat comptable. Une provision pour pertes de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes à l'exception des situations suivantes :

- En cas de couverture, la provision n'est constituée qu'à hauteur du risque non couvert ;
- Lorsque les pertes ou gains de change latents portent sur des opérations dont l'échéance est comprise dans le même exercice comptable, la provision est limitée à l'excédent des pertes sur les gains.

Les comptes bancaires et les comptes courants en devises sont revalorisés au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture par contrepartie du résultat de change.

2.6 PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les provisions sur titres de participation sont constituées lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'utilité est déterminée chaque année au cas par cas en tenant compte de l'actif net comptable éventuellement retraité ou des perspectives de rentabilité des filiales.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions pour risques sont comptabilisées au bilan lorsque Compagnie Daher a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

2.8 PROVISIONS POUR CHARGES

Les engagements de retraite sont calculés par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées.

NOTE 3 – NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation de la période sur les actifs corporels comprend principalement les investissements et amortissements concernant les aménagements des nouveaux bâtiments pris en location à compter de septembre 2021 et la mise au rebut des actifs corporels non transférés (déménagement d'Orlytech vers Cœur d'Orly à la fin du bail d'Orlytech).

3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Une partie des fonds empruntés (cf. note 3.10) est utilisée pour financer nos filiales et se trouve inscrite à l'actif dans le poste « Autres immobilisations financières » pour 100 M€ au 31 décembre 2021 répartis comme suit :

- Dahér Aerospace 70 000 000 Euros
- Dahér Technologies 30 000 000 Euros

3.3 CREANCES ET DETTES GROUPE

Compagnie Dahér assure un rôle de gestion de trésorerie pour le compte de ses filiales, ainsi que le rôle de tête de Groupe d'intégration fiscale.

A ce double titre, Compagnie Dahér couvre les besoins de trésorerie ou reçoit les excédents de trésorerie de ses filiales. Ces montants sont inclus à l'actif dans le poste « Créances Groupe » pour 40 144 109 euros et au passif dans le poste « Dettes Groupe » pour 48 225 960 euros au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, les créances et dettes Groupe sont à échéance moins d'un an.

3.4 AUTRES CREANCES - DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES

Au 31 décembre 2021, une créance d'impôt est enregistrée dans les autres créances pour 10 680 687 euros contre 3 904 319 euros en 2020. Ces créances qui concernent le Groupe d'intégration fiscale incluent des crédits impôt recherche 2020 et 2021 pour 7 583 K€, des crédits d'impôts mécénat pour 437 K€, des retenues à la source pour 3 K€ et une créance de carry-back de 2 658 K€ relative au déficit 2020 du Groupe d'intégration fiscale. En effet, suite à la loi de Finances rectificative 2021, Compagnie Dahér a opté pour le dispositif permettant de reporter en arrière le déficit 2020 au-delà de la limite de 1 000 000 euros. Ce crédit d'impôt sera remboursé par l'Administration fiscale dans un délai de 5 ans s'il n'est pas imputé sur des résultats bénéficiaires du Groupe d'intégration fiscale avant l'expiration de ce délai.

Au 31 décembre 2021, les créances fiscales sont à échéance entre 1 et 5 ans, les autres créances sont à échéance moins d'un an et les dettes sont non échues.

3.5 DISPONIBILITES

Les disponibilités à la clôture 2021 (223 939 430 euros) ne comprennent pas de valeurs mobilières de placement, de même qu'à la clôture 2020 (223 611 312 euros).

3.6 CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance qui s'élèvent à 3 411 253 euros fin 2021 contre 393 962 euros fin 2020 comprennent principalement des loyers constatés d'avance (1 474 285 euros à fin 2021 contre 191 626

euros à fin 2020, la société ayant reçu en décembre 2021 les factures de loyers 2022 de baux commerciaux ; les factures au titre des loyers 2021 de ces baux avaient été reçues début 2021) et les coûts de garantie de l'Etat au titre du PGE. La totalité des coûts de garantie a été réglée fin juin 2021. Ces frais sont rapportés au résultat sur la durée de l'emprunt (juin 2020 à juin 2024), conduisant à une charge constatée d'avance de 1 727 470 euros au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de sa gestion centralisée du risque de change, Compagnie Daher est amenée à proroger aux conditions de marché des couvertures de change lorsque le dénouement du risque couvert est décalé dans le temps. Dès lors que cette prorogation entraîne un gain latent, ce dernier est stocké en produit constaté d'avance. S'il s'agit d'une perte latente, elle est stockée en charge constatée d'avance. Le gain ou la perte sera comptabilisé en résultat lorsque le risque initialement couvert impactera le résultat.

La totalité du résultat des dérivés, lequel permet aux filiales de couvrir leur chiffre d'affaires en dollars, leur est rétrocédé. Fin décembre 2021, ni gain ni perte latente ne sont enregistrés du fait de l'absence de prorogation.

3.7 FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS

Les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée des financements concernés, soit un montant restant à répartir de 1 350 503 euros à fin décembre 2021 contre 2 008 361 euros à fin décembre 2020.

3.8 SITUATION NETTE

La variation de la situation nette de 165 393 809 euros à 171 677 078 euros s'analyse comme suit :

Situation nette au 31 décembre 2020 (en euros)	165 393 808
Dividendes versés en 2021	0
Changement de méthodes Indemnités de départ à la retraite	15 344
Résultat net au 31 décembre 2021	6 267 926
Situation nette au 31 décembre 2021 (en euros)	171 677 078

Le changement de méthodes d'évaluation des indemnités de départ à la retraite est consécutif à un amendement de la norme IAS 19 Avantages du personnel, transposée dans les normes comptables françaises suivant une recommandation de l'ANC. Son impact est comptabilisé en report à nouveau, conformément à l'option offerte par la réglementation en vigueur.

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent une provision pour litige de 75 000 euros, une provision pour pertes de change de 346 euros et une provision pour indemnités de départ à la retraite et médailles Club Daher de 158 319 euros à fin décembre 2021 contre 147 532 euros à fin décembre 2020. La variation de la provision pour engagements sociaux de 10 787 euros comprend une dotation de 11 554 euros au titre du coût des services rendus sur l'exercice 2021, une dotation de 16 042 euros au titre du transfert de salariés, partiellement compensées par une reprise au titre des écarts actuariels pour un montant de 15 694 euros (dont 15 344 euros au titre du changement de méthode d'évaluation intervenu en 2021) et une reprise pour prestations versées pour 1 115 euros.

3.10 EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIERES

Au 31 décembre 2021, les emprunts et autres dettes financières sont composés des dettes rattachées à participation pour 5,9M€ et des emprunts bancaires qui comprennent :

- un financement BEI à taux variable signé le 30 septembre 2016 pour un montant de 60 M€ tiré en deux tranches :
 - o 20 M€ avec un terme au 15 décembre 2026 ;
 - o 40 M€ avec un terme au 15 juin 2027.
- deux financements obligataires à taux fixe de 50 M€ émis le 4 avril 2018 :

- o 35 M€ échéance 4 avril 2025 à taux fixe de 2,641 % ;
- o 15 M€ échéance 4 avril 2028 à taux fixe de 3,458 %
- deux financements obligataires à taux fixe de 60 M€ émis le 24 juin 2021 (45 M€) et le 12 juillet 2021 (15 M€):
 - o 43,1 M€ échéance 24 juin 2028 à taux fixe de 3,800% ;
 - o 16,9 M€ échéance 24 juin 2029 à taux fixe de 4,100 %
 Ce financement est soumis aux mêmes conditions de covenants financiers que les autres financements long-terme et comprend des critères RSE pouvant conduire à une bonification ou un malus de 0,15% sur le coût de financement en fonction de l'atteinte ou non des critères.
- un prêt garanti par l'Etat (PGE) octroyé par le pool bancaire historique de Compagnie Daher reçu le 26 juin 2020 pour un montant de 170 M€. Ce prêt d'une durée initiale d'un an a fait l'objet d'un remboursement de 60 M€ à la date du 1^{er} anniversaire (25 juin 2021) et a été prorogé pour le solde de 110 M€, remboursable par amortissement annuel jusqu'en juin 2024.

La décomposition par échéance s'analyse comme suit :

(en euros)	2021	2020
Emprunts à moyen terme	285 224 595	286 940 369
dont :		
à 1 an au plus	51 098 292	1 085 066
de 1 à 5 ans	116 471 000	165 855 303
au delà de 5 ans	117 655 303	120 000 000

Ces financements long-terme sont soumis à des covenants financiers établis au niveau du Groupe Daher. Au 31 décembre 2021, l'ensemble de ces covenants sont respectés.

3.11 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés au bilan sont de 5 769 730 euros. Elles sont non échues au 31 décembre 2021. Le délai de règlement fournisseurs généralement appliqué par Compagnie Daher est fixé en moyenne à 30 jours fin de mois le 15.

NOTE 4 – NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires comprend la facturation des redevances de licences et marques, des frais de gestion et prestations à nos filiales, ainsi que la refacturation de la location des bâtiments situés à Orly. Les produits divers comprennent les refacturations des assurances et autres frais engagés pour le compte des filiales. La contrepartie de ces produits est enregistrée en autres charges externes.

4.2 CHARGES EXTERNES

Les charges externes comprennent les éléments cités au paragraphe précédent.

4.3 EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA)

La variation des charges de personnel s'explique principalement par des reprises de provisions en 2020 pour rémunérations variables à paiement différé constituées au titre des exercices précédents et une baisse des rémunérations variables de l'année 2020, les résultats du Groupe DAHER (base de calcul d'une partie de la rémunération variable) étant négatifs en 2020 dans le contexte de crise économique. En 2021, les charges de personnel comprennent les rémunérations fixes et variables des 11 salariés employés au cours de l'exercice 2021 (contre 10 salariés en 2020).

4.4 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend la quote-part de résultat du GIE Daher Systèmes Intégrés (280 458 euros en 2021 contre <13 219> euros en 2020) ainsi que les charges d'intérêts sur emprunts et les produits des prêts consentis aux filiales (cf. notes 3.2 - 3.3 et 3.10). Aucun dividende n'a été reçu des filiales en 2021. En 2020, des dividendes avaient été reçus de la Société Daher Aerospace pour 14 512 473 euros.

4.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à <131 881> euros. Il comprend une dotation aux provisions pour litige de <75 000> euros et la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut suite au déménagement d'Orlytech à Cœur d'Orly (<56 885> euros). En 2020, le résultat exceptionnel de <852 800> euros correspondait à la cession partielle de la société Daher Software renommée Yelhow.

4.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'ensemble des sociétés du Groupe intégré fiscalement au sein de Compagnie Daher a généré une économie d'impôt de 1 043 704 euros en 2021 contre une économie de 3 495 588 euros en 2020.

Le produit d'impôt de 2 736 998 euros constaté en 2021 comprend principalement le carry-back sur déficit 2020 du Groupe d'intégration fiscale (2 657 913 euros) et un crédit d'impôt Mécénat (60 000 euros).

NOTE 5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1 ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

Au 31 décembre 2021, le capital social de Compagnie Daher s'élève à 25 126 048,80 euros contre 25 119 388,80 euros à fin 2020 suite à l'augmentation de capital intervenue le 5 mai 2021 (émission de 200 nouvelles actions). Il est composé de 754 536 actions de nominal fixé à 33,33 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que CoreDaher détient directement 87,05 % du capital de notre société.

L'autre actionnaire principal est la Banque Publique d'Investissement pour 12,50%.

5.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Afin de se prémunir contre une évolution adverse des taux d'intérêt variables de son endettement financier, Compagnie Daher a mis en place des instruments dérivés (swaps de taux). Ils transforment les indices variables du financement BEI en taux fixe. Au 31 décembre 2021, ils couvrent les deux tranches à hauteur de 60 000 000 € de nominal.
- Depuis juin 2009 Compagnie Daher a mis en place une gestion centralisée du risque de change. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change sur les contrats de ventes aéronautiques libellées en dollars. Les résultats liés à ces opérations sont comptabilisés dans les filiales. Le nominal du portefeuille des couvertures commerciales s'élève à 700 000 000 \$ au 31 décembre 2021.
- Les autres engagements donnés se décomposent comme suit :

(en euros)	2021	2020
Engagements donnés par Compagnie Daher vis-à-vis des tiers pour garantir des paiements de loyers pour son compte et celui de ses filiales.	2 752 269	2 328 459
Engagements donnés par Compagnie Daher en faveur de ses filiales vis-à-vis des tiers pour garantir la bonne exécution des contrats.	2 857 000	857 000
Engagements donnés par Compagnie Daher en faveur de ses filiales vis-à-vis des tiers pour garantir des fournisseurs.	35 316 970	32 597 180
Engagements donnés par Compagnie Daher en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes.	4 103 280	4 103 280
Total	45 029 519	39 885 920

Compagnie Daher s'est portée caution pour garantir divers engagements de ses filiales liés à la bonne exécution de contrats sur des activités des secteurs Aéronautique et Nucléaires.

5. 3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Daher Aerospace Inc., filiale du Groupe Daher, a signé en date du 1er février 2022 un protocole d'accord avec le groupe Triumph en vue d'acquérir une unité de production et d'assemblage d'aérostructures métalliques située à Stuart en Floride (Etats-Unis). Cette activité qui emploie environ 400 personnes représente un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 200 millions d'euros. L'acquisition qui se fera sous forme d'apport partiel d'actifs est conditionnée à l'obtention des agréments usuels (accord des clients dont les contrats seront repris par Daher, accord des autorités américaines (CIFIUS), accord des banques de Compagnie Daher, etc.). Cette acquisition permettra au Groupe Daher de renforcer sa présence et ses capacités de production en Amérique du Nord, conformément à son plan stratégique.

NOTE 6 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2021

Filiales et Participations (en Euros)	Capital social	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos	Situation nette après résultat	Valeur nette des titres
Daher Technologies SAS - France	20 000 000	100	<36 177 149>	<16 920 132>	50 688 020
Daher International Development SA - Luxembourg	100 000	99	<9 995,25>	66 165	99 900
Daher Aerospace SAS - France	43 000 000	100	13 979 440	28 125 721	65 413 853
Daher Inc INC - Etats Unis	1	100	<87 117>	2 563 572	4 240 000
Logistics Operations SAS - France	1 300 000	100	<85 212>	1 239 939	1 610 779
YELHOW (1) SAS - France	50 000	20	<159 718>	407 985	0
TAMAN SASU - France	100 000	100	183 701	214 558	450 000
Daher Systèmes Intégrés GLE - France	0	40	1 372 955	1 372 955	-

(1) Données 31 12 2020 pour le "Résultat du dernier exercice clos" et la "Situation nette après résultat"

NOTE 7 – HONORAIRES DES AUDITEURS LEGAUX

(en milliers d'euros)	Mazars	2021 Odyce Nexia	Total	Mazars	2020 PKF	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	424	398	822	506	441	947
dont :						
Compagnie Daher	94	94	188	94	94	188
Filiales	330	304	634	412	347	759
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	49	47	96	26	17	43
dont :						
Compagnie Daher	17	0	17	16	0	16
Filiales	33	47	80	10	17	27
Total	474	445	918	532	458	990

Le montant total des honoraires d'audit versés aux commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau des commissaires aux comptes certifiant les comptes de Compagnie Daher s'élève à 58 K€ au titre de l'exercice 2021 contre 16 K€ au titre de l'exercice 2020.